

INFIRMIÈR-ES DE L'ÉDUCATION NATIONALE

RÉMUNERATIONS 2024

LA CGT ÉDUC'ACTION, LE SYNDICAT DE TOUS LES PERSONNELS DE L'ÉDUCATION NATIONALE



Au bout de 39 mois d'attente les infirmier-es toucheront l'équivalent du Complément de Traitement Indiciaire (Séguir) !



Lors de son discours de politique générale le 30 janvier dernier, le Premier ministre Gabriel Attal met en avant des priorités telles que la protection de l'enfance, le harcèlement, la santé mentale des élèves, des missions qui sont celles de tous les personnels médicaux et sociaux : assistantes de service social, infirmières, médecins et PsyEN. Il annonce une

prime et une revalorisation des salaires pour les infirmières et précise qu'il souhaite « recruter davantage d'infirmières scolaires et mieux reconnaître leur engagement ». De plus, il déclare demander au gouvernement de "travailler sur des revalorisations pour les autres personnels sociaux et sanitaires en milieu scolaire". Ces annonces sont loin d'être suffisantes et acceptables ! De combien de postes parle-t-il ? Et qu'en est-il d'un recrutement pour les autres corps ? De quelles revalorisations parle-t-il ?

Lors du CSA du 13 mars, l'ensemble des organisations syndicales dont la CGT Éduc'action ont voté pour la mise en place de nouvelles grilles .

La rémunération des infirmières de l'Éducation nationale et de l'Enseignement supérieur est revalorisée de **49 points d'indice majoré** à tous les échelons, ce qui correspond à 191 euros net mensuel, à partir de mai 2024. De plus, une IFSE (Indemnité de Fonctions de Sujétions et d'Expertise) exceptionnelle de 800 euros net (pour un emploi à temps plein) pour la période de janvier à avril 2024 sera versée en mai au plus tard. **Cette revalorisation concerne les titulaires et les stagiaires.** Les agents contractuels (CDD ou CDI) bénéficieront d'une revalorisation équivalente.

En revanche pas d'autres augmentations cette année malgré le réexamen triennal de l'IFSE !